Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 021-252107917-20241211-2024_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Syndical	en exercice	Présents
52	**51**	**28**

Date de la convocation :
03/12/2024
Date d'affichage
03/12/2024

Vote :
Abstention : /
Pour : 30
Contre : /

N° 17/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX SEURRE VAL DE SAONE

Séance du mercredi 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :
Marc JAUDAUX – Dominique CAIRE - Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Honorine DUBIEF – Denis MALUTA – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Jean Marie BAULAND – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET – Jean BUFFENOIR – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Romain MYOTTE – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Henri MAUCHAMP – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Alain BECQUET – Jack DUBIEF

S'étaient excusés : Thierry MINET (pouvoir à M. VALENTIN) – Sophie CHAVATTE – François LORENZI (pouvoir à M. MAUCHAMP)

Etaient absents : Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Sébastien FAGOT – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD - Martine DECHAUD – Jocelyne LECLERC – Nicolas GAUTHRON – Sébastien DELACOUR – François VARIOT – Rachel BARBIER - Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

OBJET : Devis SAUR/SADE

Le Syndicat a lancé une mission de maîtrise d'oeuvre avec le bureau d'étude VERDI, pour la modification de la filière de traitement à la station de Pagny-le-Château.

Afin de définir la filière de traitement adaptée à la qualité de l'eau des 2 ressources de Pagny-le-Château, une campagne d'analyse d'eau est donc nécessaire. Pour cela, le nouveau puits doit être équipé d'une pompe et de l'ensemble des équipements de suivi. Un accès à l'ouvrage doit également être créé.

Considérant le devis de SAUR pour un montant de 71 965.70 € HT pour l'équipement du forage ;

Considérant le devis de SADE pour un montant de 99 960 € HT pour la réalisation du chemin d'accès et la pose des réseaux enterrés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL** :
- **VALIDE** les devis de SAUR et SADE.

Pour extrait conforme, le 11 décembre 2024
Le Président, Sébastien BELORGEY